

# TRACFIN & audit énergétique : obligations clés

FORMATION ALUR : 2 HEURES

## PUBLIC CONCERNÉ

Agents immobiliers, administrateurs de biens, syndics de copropriété, débutants en immobilier.

## PRÉ-REQUIS

Agents immobiliers, mandataires indépendants et tous professionnels du secteur détenteurs de cartes professionnelles (T, G, S).

## MOYENS TECHNIQUES

Plateforme en ligne accessible 24h/24 et 7j/7, depuis ordinateur, tablette ou smartphone.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

QCM à la fin de chaque chapitre pour valider les acquis et attester des compétences développées.

## ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Demandes d'adaptation : [contact@esfi.fr](mailto:contact@esfi.fr)

## SUPPORT

Nos responsables pédagogiques sont joignables 5j/7 sur [contact@esfi.fr](mailto:contact@esfi.fr)

## Objectifs et compétences visées

- Comprendre les obligations légales liées à la lutte anti-blanchiment (TRACFIN) et savoir les appliquer dans son activité immobilière.
- Identifier les risques, mettre en place les mesures de vigilance adaptées et effectuer une déclaration de soupçon si nécessaire.
- Maîtriser les nouvelles obligations liées à l'audit énergétique et sécuriser les transactions sur les biens énergivores.

## Contenu de la formation

- Professionnels et opérations concernés par TRACFIN : assujettis et obligations générales
- Système d'évaluation des risques : identification, classification et mesures de vigilance
- Vigilance normale, renforcée et constante : avant, pendant et après l'entrée en relation
- Personnes politiquement exposées (PPE), pays à risques (GAFI) et gel des avoirs
- Déclaration de soupçon, conservation des documents et obligations de formation interne
- Audit énergétique obligatoire : champ d'application (maisons individuelles, monopropriété)
- Contenu de l'audit : déperditions thermiques, scénarios de rénovation, coûts et économies attendues
- Transmission obligatoire à l'acquéreur avant la vente et conditions d'accès aux aides financières